



HAL
open science

**Le Centre national de coordination des études et
recherches sur la nutrition et l'alimentation (CNERNA),
entre lieu neutre et laboratoire de politique scientifique
(1946-1972)**

Pierre Verschueren

► **To cite this version:**

Pierre Verschueren. Le Centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation (CNERNA), entre lieu neutre et laboratoire de politique scientifique (1946-1972). 2024. hal-04719342

HAL Id: hal-04719342

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-04719342v1>

Preprint submitted on 3 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Le Centre national de coordination des
études et recherches sur la nutrition et
l'alimentation (CNERNA), entre lieu
neutre et laboratoire de politique
scientifique (1946-1972)

Pierre Verschueren (pierre.verschueren@univ-fcomte.fr)

Citation : Pierre VERSCHUEREN, « Le Centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation (CNERNA), entre lieu neutre et laboratoire de politique scientifique (1946-1972) », document de travail en pré-publication, septembre 2024.

Introduction

La Seconde Guerre mondiale pèse lourdement sur l'alimentation des populations : alors que le nombre de calories quotidiennes nécessaires à un homme au repos est estimé à 2 400, le rationnement ne permet en France l'apport que de 1 200 calories en moyenne en 1941 et 1942, provoquant une nette aggravation de la mortalité¹. Avec en mémoire le précédent de la Grande Guerre, scientifiques, hygiénistes et gouvernants se préoccupent dès lors très tôt des conséquences des problèmes de ravitaillement et de restrictions alimentaires sur la santé des populations. Une série de nouvelles institutions sont alors mises en place, visant à développer la recherche sur les questions de consommation alimentaire et de nutrition. Le 30 novembre 1941, l'Institut national d'hygiène (INH) est créé par ce même André Chevallier et le secrétaire d'État à la Santé du gouvernement de Vichy, Serge Huard². Cet institut est organisé en quatre sections, dont une est intégralement consacrée à l'étude de la nutrition, dirigée de 1942 à 1959 par Jean Trémolières. Parallèlement, du côté de la production agricole, le gouvernement de Vichy fait créer un Comité scientifique des recherches agronomiques en décembre 1940, puis en novembre 1943 un Service de la recherche et de l'expérimentation au ministère de l'Agriculture, dirigé par Charles Crépin, qui rassemble les stations et champs d'expériences des services agricoles³. Le cas français n'est pas spécialement original, et il faut souligner qu'au-delà des contingences de la guerre États-Unis, Royaume-Uni⁴ et gouvernements en exils

1. Michel Cépède, *Agriculture et alimentation en France durant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éditions Génin, 1961, p. 385.

2. Jean-François Picard, « Aux origines de l'INSERM : André Chevallier et l'Institut national d'hygiène », *Sciences Sociales et Santé*, 21 (1), 2003, p. 5-34 ; Jean-François Picard et Suzy Mouchet, *La métamorphose de la médecine. Histoire de la recherche médicale dans la France du XX^e siècle*, Paris, Puf, 2009 ; William H. Schneider, « War, philanthropy, and the National Institute of Hygiene in France », *Minerva*, 41 (1), 2003, p. 1-23.

3. Jean Cranney, *INRA. 50 ans d'un organisme de recherche*, Paris, INRA, 1996 ; Margot Lyautey et Christophe Bonneuil, « Les origines allemandes et vichystes de la modernisation agricole française d'après 1945 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 69 (2), 2022, p. 86-113.

4. Le Royaume-Uni se dote dès 1939 d'un Minister of Food, spécifiquement chargé du rationnement, confié en 1940 à Lord Woolton, puis à partir de novembre 1943 à Lord Llewellyn – cette instance dispose dès sa création d'un conseiller scientifique, Jack Drummond. Cette instance ministérielle supervise jusqu'à 50 000 employés pendant la guerre, exerçant un monopole sur toute la nourriture vendue en France-Bretagne. Elle subventionne en outre des recherches, en particulier celles d'Elsie Widdowson et Robert McCance sur les vitamines, par le biais du Food Investigation Board et du Medical Research Council. En juin 1942, les alliés créent le Combined Food Board, afin de coordonner les transferts de nourriture depuis les États-Unis et le Canada jusqu'en Grande-Bretagne.

anticipent tôt des problèmes cruciaux de sécurité alimentaire pour l'après-guerre¹ : en mai et juin 1943, des délégués de 44 pays se réunissent à Hot Springs, en Virginie, et mènent un débat de fond sur la responsabilité des États et leurs outils d'intervention dans l'adéquation, économique et nutritionnelle, entre offre et demande alimentaires – ce qui passe par l'idée de « mieux coordonner, par des contacts à créer, les travaux des chercheurs des laboratoires d'agronomie² ».

Cette dynamique encourageant l'activité de recherche tant sur la production de biens alimentaires que sur leur consommation persiste après la Libération, puisque les difficultés de ravitaillement se prolongent, et même s'accroissent : la ration réelle moyenne passe sous les 1 200 calories par jour en 1944, et le rationnement doit perdurer jusqu'en 1949. La République conserve et développe dès lors l'INH. Du côté de la production, elle crée l'Institut national de la recherche agronomique en mai 1946, dont le premier directeur est Charles Crépin – la continuité du personnel montrant la continuité des préoccupations³. L'Office de la recherche scientifique coloniale (ORSC), devenu en 1949 Office de la recherche scientifique outre-mer (ORSOM, ORSTOM à partir de 1953 avec l'ajoute de l'adjectif « technique »), développe quant à lui des services directement dédiés à la recherche agronomique⁴. Mais ce volontarisme institutionnel, indéniable, se développe en ordre dispersé, et surtout s'affirme dans un champ de la nutrition anciennement fragmenté : depuis les années 1880 se sont développés de nombreuses petites équipes de recherches dans les hôpitaux, les facultés de médecine – et dans une moindre mesure les facultés des sciences –, les écoles et stations d'agronomie et les écoles vétérinaires, au Muséum d'histoire naturelle, au Collège de France (avec André Mayer) et à l'École pratique des hautes études (avec le laboratoire de physiologie de la nutrition, dirigé par Lucien Randoïn depuis 1930), au Centre national de la recherche scientifique, dans des structures plus idiosyncrasiques comme la Société scientifique d'hygiène alimentaire⁵,

1. Josep Barona, *From Hunger to Malnutrition. The Political Economy of Scientific Knowledge in Europe, 1918-1960*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2012.

2. Ministère des Affaires étrangères, *Rapport sur le problème agricole français. Données et solutions, 1944. Rapport préparé dans la clandestinité par MM. Vergeot et Aubé pour le ministère des Affaires étrangères*, Paris, Imprimerie Chaix, 1946.

3. Thomas Bonneuil et Frédéric Thomas, *Gènes, pouvoirs et profits. Recherche publique et régimes de production des savoirs de Mendel aux OGM*, Paris, FPH et Editions Quae, 2009 ; Pierre Cornu, Egidio Valceschini et Odile Maeght-Bournay, *L'histoire de l'INRA, entre science et politique*, Versailles, Éditions Quae, 2018.

4. Serge Volper et Hervé Bichat, « Des jardins d'essai au Cirad : une épopée scientifique française », *Histoire de la recherche contemporaine*, 3 (2), 2014, p. 113-124.

5. Thomas Depecker Thomas, *La Loi des tables. Quantification du besoin alimentaire et réforme*

ou encore dans le monde industriel. Tout se passe comme si, jusqu'en 1944 au mieux, chaque ministère, et toute une série d'institutions variées, se saisissait du problème de manière complètement indépendante. Or dans le contexte de la Libération où le mot d'ordre institutionnel est à la planification et à la coordination, à la définition de priorités, à la chasse aux « double emplois », et à la mise en place d'un dirigisme étatique assumé comme nécessaire à la reconstruction¹, une telle situation apparaissait comme particulièrement intenable.

La question d'une coordination des recherches sur l'alimentation se pose donc vivement. Une telle mission paraît devoir échoir au CNRS, puisque l'ordonnance n°45-2632 du 2 novembre 1945 (art. 2), qui le réorganise, lui demande « d'assurer la coordination des recherches poursuivies par les services publics, l'industrie et les particuliers en établissant une liaison entre les organismes et les personnes qui se consacrent à des recherches ». Or il doit très vite reconnaître son échec. De fait, si tous les services de l'État communient officiellement dans la nécessité de la coordination, les résistances sont en réalité nombreuses, chacun défendant son indépendance. Comme l'indique le directeur du CNRS Georges Teissier au conseil d'administration du 11 octobre 1946, il est clair que le CNRS « ne peut coordonner que des gens qui veulent bien se laisser coordonner ». Le rattachement du CNRS au ministère de l'Éducation nationale (et non à la Présidence du Conseil) le prive en particulier de tout levier direct pour peser sur les autres ministères, en particulier les ministères techniques². La mission de coordination de la recherche paraît ainsi mort-née, parce qu'utopique : en 1952, on parle même de la coordination comme de la « mission humoristique » du Centre³.

Et pourtant, il est un unique domaine où cette mission de coordination va bel et bien être menée : l'alimentation et la nutrition, par le biais du Centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation (CNERNA), créé

des conduites de vie XIX^e-XX^e siècles, Thèse de doctorat de sociologie, EHESS, 2014 ; Martin Bruegel, « Calories, calculs et consommateurs vers 1900 : la Société scientifique d'hygiène alimentaire et de l'alimentation rationnelle », *Silomag*, 16, 2023.

1. Michel Margairaz, *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion (1932-1952)*, 2 Vol, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 1991.

2. Antoine Prost, « Les origines des politiques de la recherche en France (1939-1958) », *Cahiers pour l'histoire du CNRS*, 1, 1988, p. 41-62 ; Michel Pinault, *Frédéric Joliot-Curie*, Paris, Odile Jacob, 2000.

3. Denis Guthleben, « “Le comble de la fantaisie administrative”. Quand le CNRS coordonne la recherche... », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, 21, 2008, <http://histoire-cnrs.revues.org/7953>.

en mai 1946, qui doit « coordonner l'activité de tous les laboratoires, établissements et services, de quelque département ministériel qu'ils relèvent, s'intéressant à un titre quelconque, théorique ou pratique, à ce qui concerne la nutrition et l'alimentation tant humaine qu'animale, dans le domaine métropolitain comme dans celui de la France d'Outre-Mer¹ ». Dirigé par le physiologiste Émile Terroine de 1946 à 1972, cette structure interministérielle, financée par le CNRS, joue comme un espace de réflexion et de concertation, comme ce que Pierre Bourdieu et Luc Boltanski appellent un « lieu neutre² », réunissant les acteurs de la filière agroalimentaire, à l'interface de la recherche scientifique publique et privée et des autorités administratives chargées de la mise en œuvre de la politique alimentaire. La mission du CNERNA est de fait singulièrement large : « coordonner », en l'occurrence, signifie établir une « liaison constante entre les services et établissements », mais aussi susciter de nouvelles recherches, adresser aux pouvoirs publics toutes les suggestions qui paraîtront pertinentes concernant la politique alimentaire du pays et les normes de qualité des aliments, organiser un programme d'enseignement de la nutrition et de l'alimentation à tous les degrés, ou encore éditer des périodiques et des ouvrages spécialisés. Le CNERNA constitue ainsi une expérience originale dans la mise en place d'une politique scientifique après 1945, défendant la conception d'une politique qui passe par la « coordination » d'acteurs très divers et non, pour prendre des perspectives concurrentes à la même époque, sur la « planification », ou l'« organisation », la « contractualisation », ou le « pilotage » de la recherche (termes qui n'apparaissent qu'à partir de la fin des années 1950) – autant de perspectives top-down, là où le CNERNA parie sur le bottom-up. Dans une historiographie de la recherche qui suit encore très largement les lignes de fractures institutionnelles, développant des travaux portant séparément sur les différents organismes de recherches, ou sur les débats au sommet³, il s'agit, en partant du cas des archives du CNERNA déposées aux Archives nationales dans le versement 200207178, de défendre une étude de leurs zones de contact et de discussions, des marges de manœuvres qui peuvent être dégagés par les acteurs au sein même de ces zones de contact et de discussion – le

1. Décret n° 46-1250 du 28 mai 1946 paru au *Journal officiel de la République française* du 30 mai 1946.

2. Pierre Bourdieu et Luc Boltanski, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2 (2-3), 1976, p. 3-73.

3. Alain Chatriot et Vincent Duclert (dir.), *Le Gouvernement de la recherche. Histoire d'un engagement politique, de Pierre Mendès France au général de Gaulle (1953-1969)*, Paris, La Découverte, 2006.

fond comprenant en particulier les procès-verbaux de ses réunions entre 1946 et 1959, ainsi que la correspondance de sa présidence. Ce faisant, il s'agit aussi d'attirer l'attention de l'historiographie de l'alimentation sur le rôle – réel mais nécessairement discret – de tels espaces dans la structuration des politiques de l'alimentation et de la nutrition, dans la construction des diverses normes alimentaires en particulier, et sur leur place dans la mise à l'agenda et dans la discussion de différentes questions de santé publique.

1 Émile Terroine : parcours d'un agent coordinateur

Si les questions d'alimentation et de nutrition sont une exception dans l'échec général de l'entreprise de coordination de toutes les activités de recherche du CNRS, c'est par la combinaison de trois facteurs : à moyen terme, la conjonction du fort dynamisme et de la fragmentation de ce champ de recherche ; à court terme, la mise à l'agenda politique des questions de nutrition, avec le maintien du rationnement plusieurs années après la Libération ; la prise en charge de la mise en place concrète d'un espace de coordination par un acteur à la position et aux dispositions originales, Émile Terroine. Revenir sur la trajectoire de ce savant est une étape nécessaire pour comprendre le succès et le fonctionnement du CNERNA.

« Grand, élégant, affable¹ », Terroine est en 1945, à 63 ans, une personnalité scientifique connue et reconnue par ses pairs. Élève à la Sorbonne de Victor Henri et Albert Dastre – il se définit constamment, au travers de ce dernier, comme un héritier de Claude Bernard –, dans le laboratoire duquel il travaille avec André Mayer et Georges Schaeffer à la physiologie des substances grasses, grâce à un emploi de préparateur puis de maître de conférences à l'École pratique des Hautes études², il est un jeune chercheur actif, scientifiquement mais aussi au sein des espaces de sociabilité scientifiques : il est l'un des fondateurs de la Société de chimie physique en 1907, de la Société de chimie biologique en 1913. Il soutient en 1919 une thèse de doctorat ès sciences naturelle, intitulée *Contribution à la connaissance de la*

1. François Jacob, *La Statue intérieure*, Paris, Odile Jacob, 1996, p. 235.

2. Raymond Jacquot, « Émile F. Terroine 1882-1974 », *Annales de la nutrition et de l'alimentation*, 28 (4), 1974, p. 3-12 ; Marcel Florin, « Émile-F. Terroine (1882-1974) », *Bulletin de la Classe des sciences de l'Académie Royale de Belgique*, 61, 1975, p. 821-824.

physiologie des substances grasses et lipoidiques, avec un succès tel qu'il est nommé l'année suivante professeur à la faculté des sciences de Strasbourg, au moment où il s'agit de transformer l'université de la ville tout juste redevenue française en « université idéale¹ », vitrine de la science nationale. Terroine y fonde l'institut de physiologie générale, discipline absente de l'université allemande : il en dirige donc le fonctionnement et l'équipement dans des locaux temporaires, puis la construction définitive à partir de 1923 – ils ne sont toutefois terminés qu'en 1936². Les notes de son dossier de carrière insistent sur ses capacités d'organisateur et d'animateur : en février 1936, le doyen André Danjon indique que

M. Terroine est un entraîneur d'hommes, qui a su donner à son enseignement et aux travaux de recherche dont il assume la lourde direction une importance hors de proportion avec les ressources dont il disposait. C'est un esprit des plus brillants, qui attire à lui tous les dévouements et ne les déçoit jamais³.

Les liens avec la faculté de médecine de Strasbourg sont particulièrement forts⁴, et ce dès l'origine puisque ses camarades André Mayer puis Georges Schaeffer y sont nommés, le premier en 1919 et le second en 1922, lorsque le premier rentre à Paris, élu au Collège de France. Raymond Jacquot compte, en 20 ans, 108 chercheurs ayant travaillé à Strasbourg avec Terroine, dont 22 étrangers ; certains, comme Robert Courrier, Jean Roche, Théophile Kahn et René Wurmser, deviennent des personnalités scientifiques importantes dès les années 1930 et 1940⁵.

À Strasbourg, l'institut de physiologie développe des travaux dans de nombreuses directions, l'utilisation en biologie des méthodes physico-chimiques restant le fil conducteur. L'équipement du laboratoire permet d'expérimenter sur un matériel varié, tant animal que végétal, *in vivo* et *in vitro*, ce qui explique qu'il attire de nombreux

1. Françoise Olivier-Utard, *Une université idéale ? Histoire de l'université de Strasbourg de 1919 à 1939*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2016.

2. La série des *Travaux de l'université de Strasbourg, 1921-1937*, permet de suivre année après année les efforts d'Émile Terroine pour faire construire cet institut, puis le doter d'extensions, grâce en particulier à des fonds de la Journée Pasteur et des libéralités de la Société des amis de l'université de Strasbourg.

3. Dossier de carrière d'Émile Terroine, Archives nationales [désormais AN], F/17/25606. André Danjon est un adversaire politique et universitaire de Terroine : lorsque Danjon l'emporte contre Rothé aux élections décanales de 1935, Terroine démissionne immédiatement de ses fonctions d'assesseur du doyen. Ces compliments envers Terroine n'en ont que plus de prix.

4. Le projet initial semble même avoir été de créer un institut de physiologie commun aux deux facultés.

5. Raymond Jacquot, art. cité.

élèves. Le cœur de l'activité reste la physiologie de la nutrition, tout en touchant à la biophysique et la biochimie. L'étude du métabolisme est pour Terroine la clef pour dégager l'hygiène alimentaire et la zootechnie de l'empirisme, et les réintégrer dans les grands problèmes de la physiologie générale – mais il ne s'y limite pas. S'il publie ainsi son *magnum opus*, cinq volumes sur le métabolisme de l'azote, entre 1933 et 1941, il s'intéresse aussi, par exemple et entre autres, au bacille de Koch, montrant qu'il peut être cultivé dans un milieu chimiquement défini¹. L'institut ne se cantonne pas, en outre, à la recherche « pure » : Terroine n'en fait pas état dans ses titres et travaux, mais il manifeste que son laboratoire a fait de la recherche appliquée, liée à des demandes industrielles et agricoles, dans une université où ces liens sont habituels². Au tout début des années 1930 par exemple, il travaille sur l'emploi de laits artificiels dans l'élevage du bétail³, proposant directement des recettes aux éleveurs dans les revues professionnelles (comme le *Bulletin commercial de la fromagerie française*, la *Revue des agriculteurs de France* et *Le Cultivateur aveyronnais*), ou sur l'utilisation alimentaire du manioc⁴. Plus largement, ses recherches sur le métabolisme de base le mettent en lien aussi bien avec la médecine qu'avec l'agriculture et l'élevage, et lui permettent de faire des propositions pour l'agronomie en matière d'engraisement du bétail et de la volaille, ou sur les qualités optimales des engrais azotés. Le capital scientifique qu'Émile Terroine accumule à Strasbourg se traduit en outre éditorialement, avec la création de deux collections de monographies chez Hermann, « Nutrition » en 1936 et « Physiologie » en 1938. Cette activité dépasse rapidement les bornes nationales, tout d'abord grâce à la politique de l'université de Strasbourg visant à contrer l'influence allemande en Europe de l'Est⁵ – Terroine est envoyé faire des cycles de conférences en Belgique en 1920 et 1922, en Tchécoslovaquie en 1924, en Yougoslavie en 1925, en Pologne en 1926 –, ensuite avec le soutien financier de la Fondation Rockefeller, dans les années 1930⁶.

1. Notice sur les titres et travaux de Émile F. Terroine, directeur du Centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation, AN, 20020178/1.

2. Françoise Olivier-Utard, « La dynamique d'un double héritage. Les relations université-entreprise à Strasbourg », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 148, 2003, p. 20-33.

3. Émile Terroine, « De l'emploi des laits artificiels dans l'élevage du bétail », *Bulletin de la Société scientifique d'hygiène alimentaire*, 19 (1-2), 1931, p. 1-23.

4. Raymond Jacquot et Berthe Nataf, *Le Manioc et son utilisation alimentaire*, Paris, Hermann, 1936.

5. Françoise Olivier-Utard, « L'université de Strasbourg de 1919 à 1939 : s'ouvrir à l'international mais ignorer l'Allemagne », *Les Cahiers de Framespa*, 6, 2010, <https://doi.org/10.4000/framespa.515>.

6. Les liens entre Terroine et la Fondation Rockefeller sont solides : en 1955, lorsqu'il visite

À ce capital scientifique national et international, Terroine ajoute un engagement politique qui en fait un personnage connu de la gauche universitaire. Fils d'un ouvrier ajusteur devenu petit employé, il a fait ses études au collège Chaptal puis à la Sorbonne grâce à des bourses ; cette trajectoire d'ascension sociale en fait tôt un militant proche des socialistes, de sensibilité dreyfusarde et rationaliste, membre dans sa jeunesse du groupe des *Cahiers de la Quinzaine* qui entourait Charles Péguy¹. Il s'engage même un temps dans la presse enfantine à destination des enfants de la classe ouvrière, avec la revue *Jean-Pierre* publié entre 1901 et 1904 sous la direction de Péguy². Terroine est en outre la cheville ouvrière, avec le jeune Jacques Maritain, dès 1901, du comité de solidarité universitaire en faveur des étudiants russes³, publiant des articles dans la presse nationale, comme dans *L'Aurore* du 14 mai 1901⁴. Cet engagement politique de jeunesse laisse des traces : Terroine est un ami proche de Victor Basch, président de la Ligue des droits de l'homme de 1926 à 1944. Surtout, il est réactivé pendant la Seconde Guerre mondiale : si son action pendant les premières années de l'Occupation reste mal connue, il est indéniable d'une part qu'il a été membre du Mouvement national contre le racisme (zone sud), spécialisé dans le sauvetage des enfants juifs (il en est même président du comité d'honneur, à la Libération), ainsi que membre du Front national universitaire⁵. Dans tous les cas, sa présence sur une liste de notabilités établie par la Gestapo lui vaut d'être arrêté le 12 juin 1944. Incarcéré à Montluc dans des conditions très dures, Terroine est libéré par les Forces françaises de l'intérieur trois mois plus tard⁶ : à la Libération, il est

Princeton à l'invitation de l'Organisation mondiale de la Santé et de la Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Fondation lui accorde un financement supplémentaire, « *as a final gesture for a man who has been a grand friend of the Rockefeller Foundation and of Rockefeller Foundation officers for a quarter of a century* » (Rockefeller Archives Center, R.G.1., Box 5, file 45).

1. Marcel Florin, art. cité.

2. Lucien Mercier, « *Jean-Pierre et Les Petits Bonshommes*, deux journaux des années 1900 », *Le Mouvement social*, 129, 1984, p. 29-59.

3. Le 4 mars 1901, une manifestation à grande échelle contre la persécution des étudiants politiquement actifs a lieu à Saint-Pétersbourg ; la répression, très dure, fait 13 morts, et 1000 à 1500 étudiants détenus sont enrôlés de force dans l'armée. Maritain comme Terroine ont épousé de jeunes étudiantes russes rencontrées à la faculté des sciences de Paris, respectivement Raïssa Oumançoff et Loubova Kalaboukoff.

4. Jacques Maritain et Raïssa Maritain, *Lettres intimes. Tome 1*, Perpignan, Desclée de Brouwer, 2023.

5. Laurent Douzou, « L'invention d'une politique de restitution en France en 1944 1945 et l'action décisive du professeur Émile Terroine », *Yod*, 21, 2018, <http://journals.openedition.org/yod/2603>.

6. Émile Terroine, *Dans les geôles de la Gestapo. Souvenirs de la prison de Montluc*, Lyon,

ainsi une figure respectée des milieux résistants.

L'originalité du capital social de Terroine est que, parallèlement à son ancrage politique à gauche, ses réseaux s'étendent aux milieux militaires. Appelé sous les drapeaux pendant la Grande Guerre, il fait alors partie des services de chimie du ministère de la Guerre ; en 1915 il est nommé secrétaire général de l'inspection des études et expériences du ministère de l'Armement, puis en 1916 chef du secrétariat permanent interallié des organismes d'études chimiques. Si une telle trajectoire pourrait sembler attendue, son expertise de physiologiste étant pour le moins utile dans le cadre de la lutte contre les gaz de combat, reste que, la guerre terminée, Terroine s'y investit particulièrement et continue à siéger, une fois le conflit terminé et jusqu'en 1940, comme membre de la commission des études et expériences chimiques du ministère de la Guerre (section technique de l'artillerie), et dirigeant un laboratoire à la Poudrerie nationale du Bouchet (à partir de 1922). À nouveau mobilisé en 1939, il dirige alors le laboratoire de physiologie du service des études chimiques de l'État-major de l'armée, installé à l'école vétérinaire de Lyon : alors que l'université de Strasbourg est repliée à Clermont-Ferrand, lui-même reste à Lyon, y maintenant son activité de recherche, tout en assurant des enseignements à Clermont-Ferrand quatre jours par mois. La mobilisation le voit en outre diriger la commission de l'alimentation en temps de guerre réunie par le CNRSA d'Henri Longchambon, et développe des travaux sur la conservation du lait¹. À la Libération, il reprend très vite cette activité de conseils aux militaires en 1946, en devenant membre de la commission de protection contre les méthodes de guerre moderne et ainsi que du comité scientifique des poudres et explosifs.

La trajectoire de Terroine, qui le voit cumuler reconnaissance scientifique et réseaux d'alliés à la fois très divers et très étendu, connaît une rupture brutale en 1940, lorsque les Nazis détruisent complètement le bâtiment de l'institut de physiologie générale, qui empiétait visuellement sur le quadrangle de la faculté des sciences d'une Reichsuniversität que l'occupant voulait débarrassée des nouveautés bâtimementaires françaises. On imagine le choc vécu par Terroine, qui voit là disparaître un institut qu'il a mis presque vingt ans à construire, et auquel il s'est personnellement identifié. Le choc est redoublé lorsque le matériel expérimental, qui avait pu être déplacé à

Éditions de la Guillotière, 1944.

1. Denis Guthleben, *Histoire du CNRS de 1939 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 33 ; Jean-François Picard, *La République des savants. La recherche française et le CNRS*, Paris, Flammarion, 1990, p. 64.

Lyon, est à son tour détruit le 26 mai 1944 dans le bombardement de l'université de Lyon. La carrière du physiologiste prend alors un tournant. Comme le signale Jacquot : « Manifestement, le professeur Terroine avait subi un choc et ne désirait pas revenir en Alsace¹ ».

À la Libération, Terroine est donc un entrepreneur scientifique hyperactif dont on a brutalement coupé les ailes, la guerre détruisant l'œuvre d'une – première – vie. Le salut vient tout d'abord du commissaire général de la République pour Lyon, Yves Farge, qui confie à Terroine, à partir de la fin du mois d'août 1944 la charge d'administrateur-séquestre du commissariat général aux questions juives pour la région Rhône-Alpes, à charge pour lui de répertorier et d'essayer de restituer aux Juifs les biens qui leur ont été volés en 1941 : l'activité est tout sauf scientifique, mais est en adéquation avec ses compétences administratives et ses valeurs humanistes, et doit avoir donné une raison de vivre à notre homme. Les résultats sont remarquables : en décembre 1944, la restitution des immeubles et entreprises non vendus est pratiquement achevée en région Rhône-Alpes. Le ministre des Finances René Pleven confie donc à Terroine, de février 1945 à mai 1946, la direction du service de restitution des biens des victimes des lois et mesures de spoliation, à l'échelle nationale : s'installant à Paris, il joue dès lors un rôle essentiel, pragmatique et efficace, dans la restitution des biens spoliés aux Juifs, avec l'aide de la cheffe de travaux de son laboratoire, Paule Lelu². À cette occasion, il tisse des liens avec les hauts-fonctionnaires de la rue de Rivoli, complétant un carnet d'adresse déjà très bien fourni.

C'est en parallèle de cette activité que le physicien Frédéric Joliot, alors directeur du CNRS, enrôle Terroine dans son entreprise de réorganisation du Centre, comme membre de son premier cercle, en lui confiant en particulier la coordination des nombreuses commissions qui se multiplient alors pour organiser le redémarrage de la recherche. Son profil s'intègre de fait parfaitement dans ce que Christophe Charle appelle le « cartel des gauches intellectuelles » qui contrôle alors le CNRS³ – en y ajoutant un carnet d'adresse touchant des espaces sociaux où ces profils se font

1. CNERNA, *En hommage au professeur Emile F. Terroine. Vingt-cinq ans d'activité du Centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation (CNERNA)*, Paris, CNERNA, 1972, p. 14.

2. Florent Le Bot, « Que rendre après l'irréparable ? Évaluations et restitutions des biens spoliés durant l'Occupation dans le cadre des procédures judiciaires de l'après-guerre », *Le Mouvement social*, 222, 2008, p. 111-128 ; Laurent Douzou, art. cité.

3. Christophe Charle, « Le personnel dirigeant du CNRS (1937-1966) », *Cahiers pour l'histoire du CNRS*, 4, 1989, p. 7-44.

rares, en particulier les ministères de l'Agriculture, de la Guerre et des Finances. Dans un témoignage de 1986 Jean Coulomb explique ainsi que Terroine « n'avait pas de fonction officielle dans la direction du CNRS, mais il était une sorte d'éminence grise », ce qui convenait bien à ses compétences : « il avait d'ailleurs le génie de l'organisation et même, si j'ose dire, de la super-organisation ¹ ». La Libération le voit devenir un homme de comités, un médiateur professionnel, un intermédiaire entre une myriade d'institutions et d'instances, et ce à temps plein – depuis 1945 il est aussi membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, en 1946 il devient membre du comité permanent du conseil scientifique de l'Inra, mais entre aussi au Comité consultatif des universités, comme président de la section de biologie ². C'est ainsi Terroine qui préside la commission des relations avec l'étranger du CNRS ³, ce qui l'amène à étendre encore son réseau, touchant la délégation générale des affaires culturelles du ministère des Affaires étrangères (dirigée par un autre physiologiste, Henri Laugier) ; c'est en particulier cette commission qui répartit l'usage du *grant* de \$ 100 000 de la Fondation Rockefeller, destiné à organiser des colloques dans toutes les disciplines, pour réintégrer la science française dans la science internationale ⁴. Début 1946, Terroine devient en outre président d'une commission de la pénicilline, regroupant militaires et biochimistes pour mettre en place une industrie française de production de ce médicament ⁵. Mais surtout, Joliot confie à Terroine la charge de réunir une commission chargée initialement de faire un simple bilan des recherches françaises dans le domaine de la nutrition. C'est à celle-ci qu'il va consacrer le plus d'activité, jusqu'à renoncer à refonder un laboratoire.

1. Jean-François Picard et Élisabeth Pradoura, « Entretien avec Jean Coulomb (1904-199), directeur du CNRS de 1957 à 1962 », 22 avril 1986, <https://www.histcnrs.fr/archives-orales/coulomb.html>.

2. Le CCU est l'ancêtre de l'actuel Conseil national des universités (CNU).

3. Pierre Verschueren, « Les habits neufs de l'internationalité. Les sciences physiques entre la France et le monde (1945-années 1960) », in Pierre-Michel Menger (ed.), *Le Talent en débat*, Paris, Puf, 2018, p. 135-181.

4. Doris T. Zallen, « Louis Rapkine and the Restoration of French Science after the Second World War », *French Historical Studies*, 17 (1), 1991, p. 6-37.

5. Jean-Paul Gaudilière, « Entre biologistes, militaires et industriels : l'introduction de la pénicilline en France à la Libération », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, 7, 2002, <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/536>.

2 La mécanique d'un lieu neutre

La stature scientifique et morale, les réseaux de contacts à la fois très divers et très étendus de Terroine, tout cela ne suffit pas, en soi, à affronter le problème qu'il souligne : la cristallisation d'un espace de coordination destiné à durer nécessite de passer par un processus d'institutionnalisation ; or Terroine est bien conscient de la difficulté du jeu interministériel, expliquant en 1946 qu'il « ne les engageai[t] point sans inquiétude, craignant beaucoup que le souci de leur autonomie, la crainte de la moindre atteinte à leur indépendance que manifestent souvent les services de les rendissent vaines¹ ». Son point de départ est la présidence de la commission de nutrition du CNRS, active à partir du début de mai 1944 ; dépassant son but officiel, elle est l'occasion d'une multiplication des contacts informels, qui s'intensifient à partir de juin 1945. Le directeur du CNRS, Joliot, crée ensuite, par arrêté du 10 novembre 1945, un centre, déjà appelé Centre de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation, mais dont l'action de coordination est limitée aux laboratoires du CNRS, et qui fonctionne comme une commission du Comité national de la Recherche scientifique (CoNRS) pour ce qui est du recrutement et des carrières des chercheurs – jusqu'en 1950, la nutrition est ainsi au CNRS une discipline indépendante, à l'égal de de la physiologie, de la médecine ou de la zoologie. Ce proto-CNERNA permet à Terroine de formaliser un noyau de départ, réunissant les principaux acteurs biologistes des sciences de la nutrition de l'entre-deux-guerres : ses amis de quarante ans André Mayer et Georges Schaeffer, ainsi que Lucie Randoin, André Chevallier, Maurice Lemoigne, de l'Institut Pasteur, et son élève Raymond Jacquot, directeur du laboratoire de biochimie de la nutrition du CNRS. Avant même que ne soit publiée cette première officialisation, une proposition de statuts, visant à élargir les fonctions du CNERNA à tous les services de recherche, est établie à la fin du mois de septembre 1945. La négociation est longue, les réponses des ministères concernés d'échelonnant de novembre 1945 à mars 1946² : le texte définitif est signé par le président du gouvernement provisoire de la République française

1. Émile Terroine, *Rapport présenté à l'Assemblée générale du conseil scientifique*, Lons-le-Saunier, Imprimerie M. Declume, 1946, p. 6.

2. La réponse la plus rapide vient du ministère du Ravitaillement, dès le 5 novembre 1945 : non seulement il ne dispose plus de laboratoire, mais le ministre, Henri Longchambon, est un universitaire, professeur à la faculté des sciences de Lyon, au profil très comparable à celui de Terroine. Le ministère des Travaux publics et Transports ne répond qu'en mars 1946 parce qu'il se sent manifestement peu concernés, en dehors du cas de l'Office scientifique et technique des pêches maritimes.

le 28 mai 1946¹. Comme l'indique Terroine dans son discours d'ouverture de la première assemblée générale du conseil scientifique du CNERNA, en 1946 : « Seuls s'étonneront de ce délai ceux qui n'ont pas participé à l'administration de ce pays et qui ne savent pas ce qu'il en coûte d'obtenir un texte, arrêté ou décret, qui doit porter de multiples contreseings ministériels². » De fait, une dizaine ministères doivent être consultés, dont huit disposent de laboratoires de recherche se consacrant aux questions de nutrition et d'alimentation : Économie et Finances, Éducation nationale, Intérieur, Armées, Agriculture, Ravitaillement, France d'Outre-Mer, Santé publique et Population, Travaux Publics et Transports.

C'est au cours de ces discussions que la forme concrète du CNERNA se précise. De fait, le projet initial, marqué par l'influence du Ministry of Food britannique, et qui aurait pris la forme d'un vaste institut de recherche, semble finalement à Terroine difficilement réalisable³, pour des raisons de culture des scientifiques français : « Qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse, il n'est pas possible de ne pas tenir compte, dans toute organisation, du caractère hautement individualiste des hommes de science français⁴. » Il s'agit donc d'agir « par les moyens d'un organisme ayant suffisamment d'autorité, mais assez souple néanmoins pour laisser à chaque homme, laboratoire, institut ou service, le statut particulier qui le régit actuellement⁵ ».

Comment assurer cette autorité ? D'une part, en créant l'organisme par un décret interministériel, et non par un arrêté : le CNERNA dépend certes du ministère de l'Éducation nationale, mais non pas de lui seul. Le règlement prévoit ainsi que la nomination du directeur par le ministre de l'Éducation nationale, sur proposition du directeur du CNRS et pour un mandat de cinq ans, ne puisse se faire qu'avec l'accord de trois autres ministres : ceux de la Santé publique et de la population, de l'Agriculture et de la France d'Outre-Mer, dont on estime que « les services sont les

1. Décret n° 46-1250 du 28 mai 1946 paru au *JORF* du 30 mai 1946.

2. Émile Terroine, *Rapport présenté...*, *op. cit.*, p. 6.

3. Ce qui ne l'empêche pas de continuer à défendre un tel projet, sous la forme d'un « Institut expérimental de nutrition », permettant de mener une étude complète des échanges « chez les animaux de toutes tailles, depuis la souris jusqu'au bœuf », sous un angle physiologique et biochimique, qu'il espère pouvoir installer sur les terrains que le CNRS vient alors d'acheter à Gif-sur-Yvette, ainsi qu'un « Centre d'études de pathologie de la nutrition », regroupant médecins, physiologistes, biochimistes et histologistes. En réalité, après bien des péripéties, le campus de Gif recevra le laboratoire de photosynthèse, celui du phytotron et celui de génétique formelle, et la distance entre cliniciens et scientifiques s'avérera trop grande pour qu'un centre commun soit imaginable – en tout état de cause, avant la création des centres hospitalo-universitaires en 1958.

4. *Ibid.*, p. 5.

5. *Ibid.*, p. 6.

plus directement intéressés et prennent la plus grande part au développement des recherches dans le domaine de la nutrition et de l'alimentation¹ ». Les services de ces trois ministères ne peuvent en effet agir sans tenir compte d'un directeur qui est ainsi avalisé, adoubé par leur ministre². L'action du directeur se fait en lien avec un comité directeur de douze membres, sensés permettre d'équilibrer les perspectives disciplinaires : informellement, doivent y siéger deux physiologistes, deux biochimistes, deux vétérinaires, deux médecins, deux spécialistes de technologie alimentaire, un pharmacien, et l'un des membres doit être considéré comme compétent pour les problèmes de la France d'Outre-Mer. Si le CNRS, et donc l'Éducation nationale, finance le personnel, en particulier le salaire du directeur (détaché comme directeur de recherche de première classe), un secrétariat administratif et un secrétariat scientifique, l'installation matérielle, et donc les lieux de réunion habituels³, relèvent du ministère des Finances : en remerciement des services rendus par Terroine en 1944-1946, celui-ci met à sa disposition quelques pièces dans un immeuble, 1, rue de la Banque, à l'hiver 1945, avant de l'installer dans cinq pièces d'un bâtiment du 71, boulevard Péreire, dans le 17^e arrondissement de Paris. Lorsque le détachement de Terroine auprès du ministère des Finances prend fin, au 31 mars 1946, il est ainsi immédiatement détaché auprès du CNRS, en qualité de directeur du CNERNA, sans même changer de bureau. Cette installation, initialement provisoire, dure jusqu'au début des années 1970 : l'éloignement géographique du CNERNA vis-à-vis des laboratoires académiques parisiens qu'il induit, que Terroine regrette dans un premier temps, s'avère en réalité utile, puisqu'il place le centre dans une position d'arbitre, spatialement éloigné de tous les acteurs en présence, privés comme publics – une forme de podestat de la recherche. Notons que le fait de disposer d'un directeur à plein temps fait du CNERNA un cas unique parmi les commissions du CNRS, et explique sans doute – avec son caractère interministériel – qu'elle survive à l'opération massive de suppression des commissions opérée à son arrivée par le directeur Gaston Dupouy, en 1950.

Quelles sont les missions officielles du nouvel organisme ? Établies par l'article 2

1. *Ibid.*, p. 17.

2. Cet adoubement est concrétisé, lors de la première assemblée générale statutaire en 1946, par les discours successifs de Georges Teissier, directeur du CNRS, Raoul Combes, directeur de l'ORSC, Jean Lefebvre, délégué général à la recherche scientifique au ministère de l'Agriculture, et André Chevallier, remplaçant Bugnard, directeur de l'INH ; André Mayer prend ensuite la parole pour présenter la Food and Agriculture Organisation (FAO) de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), créée en 1945 et dont il est le premier président.

3. En dehors des assemblées générales annuelles, en général accueillies par la Sorbonne, par manque de place dans les locaux du CNERNA.

du décret de 1946, elles sont les suivantes :

1. établir une liaison constante entre les établissements et services relevant des divers départements ministériels ou des collectivités publiques et dont l'activité, soit par destination, soit en raison de leur orientation actuelle, est consacrée à des investigations concernant l'alimentation et la nutrition ; de coordonner les travaux de ces organismes, sans toutefois modifier leur statut particulier ;
2. centraliser toutes les préoccupations relatives à l'alimentation humaine et animale dans la métropole et dans les colonies, de coordonner les résultats des enquêtes entreprises par les divers départements ministériels en vue de connaître l'état nutritionnel des populations et la consommation des diverses denrées alimentaires, le tout, afin de dégager les problèmes scientifiques que posent l'alimentation humaine et animale et d'en provoquer l'étude dans les établissements groupés autour du Centre ;
3. susciter les recherches d'ordre théorique et pratique, portant sur la nutrition et l'alimentation, qui ne font pas, à l'heure actuelle, l'objet d'études en France, et de grouper des personnalités compétentes pour l'étude de questions déterminées ;
4. procéder à tous examens utiles en vue de la création d'organismes d'études et de recherches portant, à la fois, sur les problèmes théoriques de la nutrition et sur les problèmes pratiques de l'alimentation et faire toutes propositions en ce sens aux pouvoirs publics ; proposer, pour les organismes existants, tout regroupement ou toute concentration de nature à rendre leur activité plus fructueuse ainsi que la suppression de ceux qui feraient double emploi, de donner aux pouvoirs publics un avis sur la qualité et l'utilité du travail technique qui y est exécuté ;
5. adresser aux pouvoirs publics toutes suggestions sur la politique alimentaire du pays et sur les caractéristiques à imposer aux aliments essentiels ;
6. préparer et présenter aux pouvoirs publics un programme d'enseignement de la nutrition et de l'alimentation à tous les degrés ;
7. préparer l'édition d'un périodique consacré, d'une part, à la publication des travaux originaux émanant des établissements groupés autour du Centre et, d'autre part, à la diffusion de toutes les données relatives à la nutrition et à l'alimentation.

Les points 1 et 2 placent le CNERNA dans une position originale : il est un point de liaison entre chercheurs, acteurs publics et acteurs privés, un lieu neutre non pas chargé de fixer des priorités mais d'enregistrer les « préoccupations » en cours et

d'établir une « liaison constante » entre les acteurs, en espérant qu'offre et demande d'études et de recherche s'apparient ainsi à terme. Ce n'est qu'une fois ces fonctions mises en place que sont présentés les points 3 et 4, soulignant que le CNERNA peut aussi s'auto-saisir, en quelque sorte, et attirer l'attention sur les « recherches d'ordre théorique et pratique [...] qui ne font pas, à l'heure actuelle, l'objet d'études en France », en proposant par exemple la création d'organismes adéquats, éventuellement le regroupement, la concentration, ou même la suppression de ceux qui existent¹ ». Il n'est ainsi à aucun moment prévu que le CNERNA lui-même n'entreprenne des recherches, plutôt qu'il se constitue, le cas échéant, en porte-parole de la communauté scientifique, en particulier sur les normes alimentaires « à imposer aux aliments essentiels » (point 5). Les points 6 et 7 prévoient enfin la diffusion du consensus construit dans cette arène, par le biais de l'enseignement – ce qui revient à généraliser l'enseignement de la diététique développé à la SSHA depuis les années 1930, en appuyant les efforts de l'INH et des promoteurs de l'enseignement ménager – et de publications à destination des scientifiques et praticiens – ce que Terroine mène déjà depuis les années 1930, avec ses collections chez Hermann –, mais aussi du grand public, y compris des tracts et des affiches. L'objectif est clair, selon le discours inaugural de Terroine :

La sous-consommation du pain, le mépris du lait, la surabondance des protéines et des graisses chez les classes aisées et dans les villes, la consommation excessive des boissons alcooliques, pour ne citer que certains traits particulièrement frappants, ne doivent plus réapparaître².

Pourtant, l'action de propagande du CNERNA restera finalement très discrète, passé quelques émissions radiophoniques, pour des « considérations d'opportunité » : « nous avons craint ou de paraître les suppôts du pouvoir, en plaidant pour les besoins de la cause [les poudres de lait écrémé et la farine de soja] afin d'excuser les insuffisances du Ravitaillement, ou de donner des conseils inopérants par suite des circonstances » – il semble bien que ces raisons aient perduré, d'une part, et que le CNERNA ait aussi réalisé que l'efficacité de son rôle de coordinateur dépendait aussi de sa discrétion médiatique, lui évitant d'être pris à parti. Ajoutons que la position d'arbitre institutionnel qu'institue cet article 2 se double d'une position d'arbitre

1. Le passage autorisant le CNERNA à recommander la suppression d'organismes est ajouté au texte initial sur la demande du ministère de la France d'Outre-Mer, mais il n'est jamais utilisé, les membres du CNERNA étant bien conscient qu'une telle recommandation priverait l'instance de sa position d'arbitre.

2. Émile Terroine, *Rapport présenté...*, *op. cit.*, p. 37.

scientifique dans l'article 3, qui dispose que l'action coordinatrice du centre s'étend à tous les organismes publics dont l'activité est consacrée aux

études, recherches et investigations de toute nature concernant la physiologie et la biochimie de la nutrition dans tous leurs aspects théoriques et pratiques ; à la connaissance de l'état nutritionnel de toutes les classes de la population, tant dans la métropole que dans la France d'Outre-Mer, ainsi qu'à celle de leurs besoins alimentaires ; à l'acquisition des données pratiques de toute nature relatives aux aliments de l'homme et des animaux domestiques.

Il recouvre ainsi à la fois les préoccupations des physiologistes de laboratoire comme Terroine, Mayer et Randoin, celles des promoteurs des enquêtes alimentaires sur le terrain comme Jean Trémolières¹, mais aussi les chercheurs engagés dans les stations d'agronomie ou les recherches zootechniques, qui ont surtout comme objectif d'augmenter la productivité des exploitations, comme Bustarret, directeur de la station d'amélioration des plantes du Centre de recherches agronomiques de Versailles, ou Raymond Guillemet, directeur de l'École nationale des industries agricoles². Que Terroine consacre en outre tout son temps au CNERNA, et non à une institution qui serait elle-même engagée dans une activité de recherche, renforce sa capacité de coordination : en construisant cette instance dépourvue de laboratoire, Terroine sort du jeu scientifique, il n'est plus un scientifique engagé dans la course à la découverte ou dans la défense particulière de telle ou telle perspective de recherche – et peut donc jouer un rôle d'arbitre, jouant d'une « autorité » personnelle qui redouble celle de l'institution.

Concrètement, l'action du CNERNA se concentre, au-delà du directeur et du comité directeur, dans son conseil scientifique, qui doit se réunir une fois par an en assemblée plénière. L'instance est populeuse dès la création, avec 94 membres, dont les universitaires au sens strict représentent alors environ le tiers (31 membres), et les représentants de l'enseignement supérieur technique, en particulier des écoles d'agronomie et de vétérinaire, le quart (21 membres). Les membres restants sont des militaires (10), des médecins hospitaliers ou libéraux (7), des vétérinaires (5), ainsi que des chercheurs du CNRS, de l'EPHE, de l'INH, de l'INRA, de l'INSEE, de

1. Marie-Emmanuelle Chessel, Thomas Depecker, Anthony Favier, Anne Lhuissier et Odile Macchi, « La “matrice catholique” des enquêtes de consommation à l'Institut national d'hygiène (1945-1964) », *Archives de sciences sociales des religions*, 195, 2021, p. 131-162.

2. Pierre Vigreux, *Des aliments en quête d'acteurs. L'École nationale des industries agricoles (1880-2014)*, Paris, Garnier, 2021.

l'Institut Pasteur, ou de services comme technico-administratifs comme le laboratoire de toxicologie de la Préfecture de la Seine, le laboratoire municipal de Paris, l'Office scientifique et technique des pêches maritimes, ou le laboratoire du lait aux halles centrales de Paris. Les représentants de l'industrie privée sont cooptés dans un second temps, à partir de 1953 avec l'arrivée, par exemple, d'Armand Becholey, directeur technique à la Société Nestlé, et ceux des consommateurs dans un troisième temps, à la toute fin des années 1950 : de fait, l'absence de limitation du nombre des membres de ce conseil scientifique permet d'en faire gonfler très rapidement les effectifs, dépassant les 200 dès 1956. Évidemment peu maniable comme instance de décision, ce conseil scientifique se subdivise en commissions spécialisées, constituées par le comité directeur, qui s'avèrent elles aussi très inclusives : rien ne les empêche de coopter des personnes qui ne soient pas membre du conseil scientifique – et c'est de fait à ce niveau que sont présents, dès l'origine, les industriels et entreprises (citons à titre d'exemple, pour le comité du lait, Nestlé, Maggi, Omnium du Lait et Dérivés et la Société des Fermiers réunis). Au quotidien, ce sont elles qui se réunissent boulevard Pereire, très souvent en présence de Terroine lui-même ; c'est en leur sein, et dans les éventuels groupes de travail qu'elles constituent, que se fait le travail quotidien de coordination, suivant leur mission de « procéder à des échanges d'idées, de confronter les points de vue, de faire apparaître les répercussions que peut avoir, sur la direction d'activité de certains de ses membres, celle d'autres à préoccupations différentes, de grouper et de hiérarchiser les études¹ ».

3 Polysynodie de l'expertise

La multiplication des commissions spécialisées et des groupes de travail, constituant une série d'espaces transversaux de sociabilités, est considéré par Terroine comme le meilleur moyen pour l'organisme de réussir dans les objectifs principaux qu'il lui fixe lors de la première assemblée générale : « dresser des programmes de recherches collectives en fonction des nécessités nationales, en préparer et en suivre l'exécution pour tout ce qui est des questions appliquées ; réaliser des groupements de compétence pour l'étude des problèmes de science pure ; établir et maintenir des liens très étroits entre les techniciens de l'alimentation à tous les degrés (hygiénistes,

1. CNERNA, *Centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation*, Paris, Éditions du CNRS, 1956, p. 9.

industriels, producteurs) et les scientifiques¹ ». De fait, une majorité de ces commissions ont une orientation appliquée, et se concentrent par exemple sur des aliments spécifiques, tandis que d'autres se consacrent à des problèmes nutritionnels généraux.

Parmi les commissions consacrées à un aliment spécifique, la première à être établie, et l'une des deux plus actives, si ce n'est la plus active, est la commission du pain, mise en place dès mai 1945, née « de la nécessité de donner très rapidement aux pouvoirs publics des indications précises sur certaines caractéristiques qu'il convenait d'imposer aux farines panifiables² », et qui organise en 1948 la première journée scientifique du CNERNA, le « congrès du pain³ ». Elle se consacre tout d'abord au problème du pain calcique, destiné à lutter contre la décalcification et les scolioses qui y sont liées, et à la question de l'enrichissement des farines en vitamine B1. Terroine souligne ainsi l'initiative du CNERNA dans la prescription d'ajouter 1,5 g de carbonate de calcium par kilogramme de farine panifiable : issue de recherches parallèles des laboratoires du Ravitaillement, du Service de Santé de l'Armée et du CNRS, et à la suite d'enquêtes dirigées par Chevallier et Trémolières à l'INH, la proposition, concrétisée dans le cadre de la commission du CNERNA, est soutenue par l'Académie de médecine et le Conseil national d'hygiène. Lorsqu'il s'avère que des études techniques de grande ampleur sont nécessaires à sa mise en pratique, c'est à nouveau dans le cadre du CNERNA qu'elles sont préparées, avant d'être réalisées par Henri Nuret, professeur à l'École française de Meunerie. Après ce premier temps, placée sous la responsabilité de Raymond Guillemet, chef du laboratoire de biochimie et physicochimie des céréales au ministère de l'Agriculture, la commission se subdivise en sous commissions, intitulées « production du blé, génétique et milieu », « mouture et qualité de la farine », « panification », « étude biochimique et biophysique des céréales et de leurs produits », « valeur alimentaire du pain, problèmes physiologiques », marque d'un premier essor. En 1951, l'élargissement de l'activité est tel que la commission, confiée à Jean Buré après le décès de Guillemet, se réorganise complètement et change de nom, pour s'appeler commission des « céréales et dérivés », avant de se scinder en deux l'année suivante, en une commission sur la production et les propriétés des céréales, l'autre consacrée à l'utilisation des céréales et de leurs produits – mais qui organisent toujours des réunions plénières. Dans tous

1. Émile Terroine, *Rapport présenté...*, *op. cit.*, p. 6.

2. *Ibid.*, p. 42.

3. CNERNA, *Le pain. Les journées scientifiques du CNERNA (27-29 avril 1948)*, Paris, Éditions du CNRS, 1948.

les cas, ce domaine constitue en quelque sorte la figure de proue du CNERNA : comme le montre Steven Kaplan¹, ces commissions jouent un rôle fondamental dans la réflexion sur la modernisation des méthodes de la boulangerie, dans une période de mutations techniques radicales et de scandales concernant la qualité des céréales². Elles défendent par exemple efficacement la banalisation du pain blanc, garantissant son innocuité par des publications à destination des professionnels³ ; plus largement elles jouent un rôle dans la définition de pratiques et de normes, de critères de contrôle systématique de qualité, autant de dispositifs visant à rassurer les consommateurs sans pour autant développer, semble-t-il, des pratiques relevant de l'agnotologie⁴. De fait, la sous-commission de la production du blé donne ainsi lieu dès 1950 à un questionnement sur la toxicité des herbicides :

Une discussion s'engage entre MM. Raoul⁵ et Jonard⁶ au sujet des désherbants employés en France et M. Raoul s'étonne qu'ils soient le plus souvent utilisés sans aucune base scientifique. Dans certains cas, cela pourrait amener des désastres, et il serait utile qu'il y ait un contrôle de ces produits. M. Terroine fait remarquer que, jusqu'à présent, il n'y a pas de législation. M. Bustarret⁷ indique qu'il y a un Service d'homologation des produits antiparasitaires ; ce service vérifie tout d'abord ces produits et ne laisse utiliser que ceux dont la nature ne s'est pas montrée nuisible. Jusqu'à présent, cette réglementation ne s'applique qu'aux produits antiparasitaires et non aux produits herbicides. M. Terroine estime qu'en tenant compte des observations de M. Raoul et M. Bustarret, on pourrait émettre un vœu pour que le Service de la répression des fraudes fasse appliquer pour les produits herbicides la même législation que pour les produits antiparasitaires⁸.

Des travaux plus approfondis seraient nécessaires pour suivre le parcours décisionnel, mais on observe que le Service d'homologation des produits antiparasitaires, mis en

1. Steven Kaplan, *Pour le Pain*, Paris, Fayard, 2020, p. 100-110.

2. Steven Kaplan, *Le pain maudit. Retour sur la France des années oubliées, 1945-1958*, Paris, Fayard, 2008.

3. CNERNA, *Le pain... , op. cit.* ; CNERNA, *La qualité du pain novembre 1954 – avril 1960*, 2 tomes, Paris, Éditions du CNRS, 1960.

4. Mathias Girel, *Science et territoires de l'ignorance*, Paris, Éditions Quæ, 2017.

5. Yves Raoul est alors maître de conférences à la faculté de pharmacie de Paris.

6. Pierre Jonard est alors directeur de recherches à l'INRA, travaillant à la station centrale de génétique et d'amélioration des plantes.

7. Jean Bustarret est alors directeur de la station centrale d'amélioration des plantes du centre national de recherches agronomiques de Versailles.

8. Procès-verbal de l'assemblée générale statutaire annuelle, 27 novembre 1950, AN, 20020178/1.

place en 1943, examine à partir de 1950 des herbicides¹ ; ces enjeux ne disparaissent pas des discussions du CNERNA, Terroine plaidant pour l'établissement d'une « doctrine générale des limitations d'emploi » des pesticides en 1955², et même si l'absence de conservation des procès-verbaux des assemblées générales après 1959 rend l'enquête plus difficile, on remarque qu'en 1966 et 1967 le CNERNA demande à l'Académie de médecine de faire un vœu sur la question des résidus de pesticides trouvé dans le lait et les produits laitiers³.

La deuxième commission est celle du lait, qui se réunit pour la première fois le 14 décembre 1945 (elle aussi avant même la parution du décret organique), sous la houlette de Maurice Lemoigne, chef du service des fermentations à l'Institut Pasteur. On y trouve des bactériologistes, des biochimistes, des techniciens de la production et de l'industrie laitière, des hygiénistes, des représentants du ministère de la Santé publique (Hygiène sociale) et du ministère de l'Agriculture (Service vétérinaire, Service de la répression des fraude) – un représentant des consommateurs y est introduit en 1959, en la personne du directeur du Laboratoire coopératif d'analyses et de recherches, François Custot⁴. Elle aussi, face à l'ampleur de la tâche, se partage en sous-commissions : « lait en nature », « beurres, fromages et dérivés du lait », « lait dans l'alimentation infantile », « lait conservés », « production » (elle-même subdivisée en sous-commissions de « production et mécanisme de lactation », « problèmes zootechniques », « pathologie de la production »), « éducation et propagande ». Après des premiers travaux consacrés à l'étude d'un procédé de suroxygénation du lait (et qui concluent à la fois à son innocuité et à son inutilité pour ce qui est de la conservation du lait), et à une campagne malheureuse en faveur de la mise en place d'un « lait scolaire » sur le modèle du National Milk Scheme britannique⁵, cette commission se consacre surtout à partir de 1947 à « améliorer l'état de propreté du lait au moment de sa livraison par le producteur⁶ », ce qui passe par la réalisation

1. Versement 19840461/1-94 aux Archives nationales.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale statutaire annuelle, 3 janvier 1955, AN, 20020178/1.

3. Hugues Gounelle de Pontanel, « Au nom de la commission de l'alimentation. Au sujet des résidus de pesticides dans les aliments », *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, 151 (17-18), 1967, p. 312.

4. Thomas Depecker et Marc-Olicier Déplaudé, « Information et désinformation des consommateurs. La constitution d'un répertoire d'action consumériste dans les années 1960 », *Terrains & Travaux*, 31, 2017, p. 21-44.

5. CNERNA, *En hommage au professeur Émile F. Terroine...*, *op. cit.*, p. 25.

6. Émile Terroine, « L'Amélioration de la qualité du lait », *Annales de la nutrition et de l'alimentation*, 10 (5-6), 1956, p. 33-77, p. 34.

d'un accord sur les méthodes de dosage de tous les constituants du lait, les modalités d'exécution en étant minutieusement précisées : c'est un véritable « Code du lait » qui est envisagé, fixant normes et méthodes de contrôle. Des recommandations circulent à partir de 1947, à destination des services du ministère de la Santé publique, en particulier des « Gouttes de lait », puis une brochure est éditée, en 1950, sous la direction de Marie Bejambes, directrice de recherches au laboratoire des recherches laitières de l'Inra¹ ; enfin, un arrêté du ministre de l'Agriculture, en date du 18 mars 1954, est pris à la demande du Service de la répression des fraudes, rendant juridiquement contraignantes les recommandations émises par le CNERNA. Si les publications sont moins nombreuses que celles qui concernent le pain, il semble bien que l'efficacité de cette commission, poussée par des enjeux de modernisations et de défense sanitaire des consommateurs, n'ait pas non plus été négligeable, avec la mise en place à partir de 1961 d'un système de contrôle bactériologique du lait.

Outre ces deux commissions principales existent à la création du CNERNA une commission des corps gras alimentaires, et une commission des boissons, coordonnée par Jean Keilling, inspecteur général des stations et laboratoire de l'Inra, actives mais d'importance moindre. D'autres commissions apparaissent progressivement, avec en 1951 la commission sur la digestion des ruminants et surtout la commission du poisson, qui devient rapidement la troisième commission la plus active, marquée par une forte implication des représentants du secteur privé – en particulier autour de l'enjeu des normes du poisson frais, et de l'utilisabilité des farines de poisson. En 1956 une nouvelle série de commissions apparaissent, consacrées aux problèmes nutritionnels algériens, à l'alimentation dans les collectivités, à la conservation des aliments par radiation, à la conservation de très longue durée du pain à l'état frais (qui voit l'arrivée au CNERNA de la Marine, soucieuse de l'alimentation des sous-marinières), à la valeur alimentaire du chocolat. Puis les créations s'échelonnent, avec en 1958 la mise en place d'une commission d'étude de l'emploi des matières plastiques en technologie alimentaire, et surtout, en 1962 la création d'une commission d'études des propriétés organoleptiques des denrées alimentaires, visant à étudier la perception sensorielle des aliments par le consommateur, et non plus ses seules caractéristiques physico-chimiques². Le CNERNA joue ainsi le rôle de chambre d'enregistrement des enjeux qui préoccupent d'une part les différents ministères confrontés à des enjeux

1. Cette brochure est un tiré à part de l'article « Méthodes d'appréciation de la qualité bactériologique des laits crus », *Annales de la nutrition et de l'alimentation*, 4 (3), 1950, p. 237-251.

2. CNERNA, *En hommage au professeur Émile F. Terroine...*, *op. cit.*, p. 89-91.

d'alimentation, et dans un second temps l'industrie alimentaire, créant des groupes de travail *ad hoc* en fonction des personnes et des ressources disponibles.

Parallèlement à cette armature de commissions spécialisées centrées sur des aliments se constitue un autre système de commissions, consacrées à des questions transversales, structurées donc par les logiques de recherche – sans que la distinction entre ces deux types de commissions ne recoupe exactement la distinction entre science pure et science appliquée, d'autant que les coappartenances sont très nombreuses. La première est, dès 1945, un groupe d'étude des méthodes de dosage des vitamines, divisé en autant de sous-commissions qu'il y a alors de vitamines connues (A, B1, B2, PP et E). S'y ajoute rapidement un groupe d'études de la biochimie et physiologie des lipides, dont les biochimistes de Marseille (Pierre Desnuelle, Pierre Dubouloz, Georges Morin et Jean Roche) sont la cheville ouvrière, et qui entend étudier les acides gras polyéthyléniques indispensables, ainsi qu'un groupe d'étude de la structure et des propriétés des protéines (dirigé par Jean Roche). Ce dernier groupe est très actif, nourrissant des liens et des coappartenances nombreuses avec les commissions qui s'organisent par aliment : les protéines sont un sujet majeur, selon Terroine, parce qu'il est impératif de mieux connaître celles « de l'orge pour la brasserie, des céréales et particulièrement du blé pour la panification, du lait pour la valeur alimentaire comparée des divers laits ainsi que pour la préparation et l'évolution des fromages, etc.¹ » Le groupe s'engage donc dans un programme d'étude pour tenter de relier les qualités du gluten d'une farine et, par conséquent, la force boulangère de celle-ci à ses propriétés physiques ou chimiques, et un autre pour rechercher si la supériorité accordée par les médecins au lait de femme dans l'alimentation de l'enfant et, d'une manière générale, une supériorité du lait de même espèce dans l'alimentation du jeune, pourrait s'expliquer par une différence dans la constitution des protéines. Les enjeux sont tels que ces perspectives légitiment le financement, par le directoire du CNRS, d'une station centrale d'électrophorèse d'un coût d'un million de francs, installée dans le laboratoire de René Audubert, à l'institut de chimie de la faculté des sciences de Paris – et qui peut être utilisé par tous les membres du conseil scientifique du CNERNA qui en font la demande².

Cette galaxie de commissions, au sein desquelles se constitue, avec plus ou moins de succès, la coordination des recherches, défend un projet général de modernisation

1. Émile Terroine, *Rapport présenté. . . , op. cit.*, p. 60.

2. Sur le même modèle, une station d'ultracentrifugation sera confiée à René Wurmser, à l'Institut de biologie physico-chimie, en 1949.

et de rationalisation de la production comme de la consommation d'aliments. Cela passe par une normalisation des pratiques d'analyse, qui se construit au cours de réunions d'études entre scientifiques – organisées sur le modèle affiché du colloque Singer-Polignac sur les hormones sexuelles de 1937 – mais aussi par le biais de sessions ponctuelles d'enseignement, organisées pendant les vacances à destination des techniciens et des chercheurs souhaitant acquérir « la connaissance de certaines techniques nouvelles et délicates mises en œuvre dans un très petit nombre de laboratoires français ». Exemple parmi d'autres le CNERNA joue ainsi un rôle important dans la diffusion des méthodes de chromatographie sur papier, en donnant l'occasion à de nombreux chimistes d'en apprendre l'utilisation au laboratoire d'Edgar Lederer, mais ouvre aussi à certains les portes du Laboratoire Carnaux & Forges de Basse-Indre, et du Laboratoire de la Société des fermiers réunis : sa fonction de mise en contact, de constitution d'un continuum entre acteurs publics et privés, touche donc aussi les pratiques de laboratoire elles-mêmes.

Mais le projet global du CNERNA nécessite, pour être un succès, de sortir des murs de ses locaux du boulevard Pereire et des laboratoires. Cette diffusion vers l'extérieur passe tout d'abord par la publication d'un périodique, les *Annales de la nutrition et de l'alimentation*, dont l'organisation matérielle est confiée au Service de documentation du CNRS : c'est la première fois que le CNRS se met en mesure d'être son propre éditeur, ce qui est un moyen de défendre et de garantir la neutralité de la publication – prolongeant la position « au-dessus de la mêlée » du CNERNA. Si la publicité est acceptée, dans des pages spéciales, pour des raisons financières, elle n'est pas affirmée, ce qui permet d'en laisser le plein contrôle au comité de publication. La revue a vocation à publier surtout des revues et des synthèses d'analyse : l'objectif de Terroine n'est pas de créer une nouvelle revue scientifique – même s'il accepte en 1959 de publier des mémoires originaux –, mais de proposer au public une synthèse de l'œuvre en train de se faire. Le travail de normalisation technique bénéficie de son propre périodique, les *Cahiers techniques du CNERNA*, à partir de 1958. Cette activité éditoriale se double de l'institution des « journées scientifiques » du CNERNA, de trois à quatre jours, orientées vers les problèmes posés par les pratiques alimentaires courantes et les besoins des populations, invitant largement les industriels. La première, en 1948, est consacrée au pain, et attire 196 participants ; suivent en 1949 les corps gras alimentaires (179 participants), en 1950 la production du lait (180), en 1951 la production de viande (219), en 1953 la

physiologie, pathologie, chimie et cytologie des foies gras (104), en 1953 la volaille et l'œuf (220), en 1954 le lait stérilisé (62), en 1955 fruits et légumes (97). Des volumes spéciaux des Annales de la nutrition et de l'alimentation sont à chaque fois réalisés, et tirés chacun à 1000 exemplaires, qui manifestement se vendent bien. En 1957, le CNERNA se sent suffisamment fort de cette expérience pour organiser le quatrième congrès international de nutrition, en tant qu'organisme national français membre de l'Union internationale des sciences de la nutrition – dont Terroine devint à cette occasion président d'honneur.

Conclusion

Le CNERNA, comme lieu neutre, joue ainsi comme un point d'observation des préoccupations, comme un lieu de mise à l'agenda scientifique par certains acteurs experts de certains problèmes, tout en étant un dispositif fondamentalement productiviste, marqué par les impératifs de modernisation et de rationalisation. Terroine, qui y a investi toute son énergie, souligne en 1956 le succès institutionnel remporté :

les concours apportés à l'activité du CNERNA n'ont plus besoin d'être sollicités. Ils sont offerts par les intéressés qui voient dans son intervention, dans leur participation à son activité collective, organisée et cohérente, le meilleur moyen de faire progresser les questions qui les préoccupent ainsi que de préparer les chercheurs à les mieux connaître et à les mieux aborder¹.

En ce sens, il répond aux objectifs qui ont poussé à sa création – même s'il n'est jamais parvenu à établir le programme d'enseignement de la nutrition qui lui était confié, ni à vraiment jouer son rôle de coordination pour ce qui est de l'empire colonial. C'est sans doute ce succès, mais aussi la conscience qu'il est lié à la position très particulière du fondateur, qui explique sans doute le maintien de celui-ci à la direction bien au-delà de ce qui est autorisé par les règlements : dès 1951, une lettre du directeur du CNRS Dupouy explique que le mandat de Terroine ne sera renouvelé pour cinq ans, mais qu'il sera prolongé jusqu'à la date à laquelle il sera admis à faire valoir ses droits à la retraite² – soit le 27 décembre 1952, l'année de ses 70 ans³.

1. CNERNA, *Centre national...*, *op. cit.*, p. 25.

2. Lettre de Gaston Dupouy à Émile Terroine, 13 juillet 1951, AN, 20020178/1.

3. Dossier de carrière d'Émile Terroine, AN, F/17/25606.

Et pourtant Terroine reste en poste, à nouveau renouvelé en 1956, 1961 et 1966, bien au-delà de toutes les limites d'âge possible. Il n'abandonne les rênes qu'au 31 décembre 1971, à 89 ans.

Le fonctionnement interne du CNERNA après 1959 est très difficile à connaître, les procès-verbaux des assemblées générales statutaires n'ayant pas été conservés – à moins que Terroine n'ait simplement cessé de les convoquer, la fatigue causée par leur organisation étant trop grande, alors même que l'activité principale reste concentrée dans les groupes d'études et les commissions spécialisées. Il semble cependant, aux yeux des acteurs impliqués, qu'une réforme profonde était nécessaire, au départ de Terroine : les brouillons de son successeur, André François, directeur de recherches à l'INRA, membre actif de la commission consacrée à la digestion des ruminants, portent en guise d'en-tête la formule : « Objectif n°1 : l'histoire ne se répète pas¹ ». De fait, c'est surtout la configuration qui a changé : avec la montée en puissance de l'État dans le champ scientifique, l'objectif de coordination paraît suranné, alors même que les débats sur l'alimentation s'intensifient, avec la montée en puissance des associations de consommateurs d'une part, et en riposte la mise en place d'institutions « rassuristes » comme la Fondation française pour la nutrition, par les firmes agroalimentaires². Si André François se voit alors proposer la direction du CNERNA par Hubert Curien, directeur du CNRS, c'est qu'il milite depuis la fin des années 1960 pour la création d'un Conseil national de l'alimentation, chargé de conseiller de gouvernement pour renforcer la qualité des aliments³. De fait, dans une note au secrétaire d'État, il reconnaît l'inopportunité de créer une nouvelle structure interministérielle, mais pense possible de transformer le CNERNA dans ce sens :

L'orientation de ce Centre est relativement académique, et je souhaiterais qu'il devienne plus opérationnel. Il pourrait alors jouer un rôle de conseil permanent du gouvernement en matière de recherche, d'enseignement, d'orientation de la législation, de diffusion des informations, pour tous les problèmes qui touchent à l'alimentation⁴.

Le rôle d'arbitre n'est pas écarté, l'espoir de François étant que le rattachement à

1. Pochette « Projets », AN, 20020178/1.

2. Thomas Depecker, Marc-Olivier Déplaud et Nicolas Larchet, « La fabrique d'un répertoire d'action rassuriste. Les industriels de l'agroalimentaire face à leurs critiques (1972-2011) », *Revue française de sociologie*, 64 (1-2), 2023, p. 219-250

3. Pierre Cornu, Egizio Valceschini et Odile Maeght-Bournay, *op. cit.*, p. 175-176.

4. Lettre d'André François au secrétaire d'État Bernard Pons, sans date [début 1972], AN, 20020178/1.

l'Éducation nationale puisse servir de garantie d'objectivité, puisqu'« on reproche en effet à l'Agriculture, comme à la Santé, d'être trop engagés dans l'action pour avoir des points de vue objectifs¹ ». De fait, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural ressent un besoin grandissant de telles garanties, face à l'activité des associations de consommateurs « qui ne sont pas compétentes pour fournir à l'opinion publique les informations objectives qui seraient nécessaires. Il existe parfois entre elles des rivalités qui les conduisent à des surenchères et cela a pour effet d'inquiéter inutilement les consommateurs² ». Après de un nouvel exposé des motifs, qui insiste sur non plus sur les risques de carences alimentaires mais sur « la fréquence et la gravité des affections cardio-vasculaires » et sur l'équilibre « de notre balance commerciale³ », de nouveaux statuts sont donc adoptés, qui font en effet du CNERNA un conseiller officiel des pouvoirs publics, jouant le rôle de commission auprès de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST), tout en continuant à jouer un rôle de lieu de réflexion et de concertation, s'appuyant sur une armature de multiples comités et commissions – au début des années 1980, mille spécialistes environ participent à 46 commissions, regroupées en sept sections.

1. André François, « Note sur la création d'une instance gouvernementale chargée des questions relatives à l'alimentation », sans date [début 1972], AN, 20020178/1.

2. Lettre de Bernard Pons à Joseph Fontanet, 9 février 1973, AN, 20020178/1. Bernard Pons est alors secrétaire d'État à l'Agriculture, Jacques Chirac étant son ministère de tutelle ; Fontanet est alors ministre de l'Éducation nationale.

3. Exposé des motifs, sans date [1973], AN, 20020178/1.